

# Revue de presse



Mercredi 12 Avril 2023



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## APN: adoption du texte de loi portant règles de la comptabilité publique et de gestion financière



Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté mardi à la majorité le texte de loi portant règles de la comptabilité publique et de gestion financière.

Le vote a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Basma Azouar.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### **APN: adoption du texte de loi monétaire et bancaire**

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, mardi à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire qui vise à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international.

L'adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des relations avec le Parlement, Basma Azouar.



### **APN, Adoption à la majorité du projet de loi monétaire et bancaire : Le serment désormais obligatoire pour le Gouverneur de la BA et ses assistants**



Le projet de loi monétaire et bancaire a été adopté à la majorité, hier à l'APN. À l'issue de son adoption, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé que «les débats riches qui ont marqué ce texte ont permis d'apporter des clarifications, notamment à propos de la Gouvernance de la Banque d'Algérie et des perspectives qu'ouvre cette loi dans le cadre du développement des produits bancaires, et accompagner les transformations que connaît le secteur bancaire».



### **APN : Adoption du texte de loi monétaire et bancaire**

L'Assemblée populaire nationale (APN) a adopté, ce mardi, à la majorité le texte de loi monétaire et bancaire lors d'une séance plénière tenue sous la présidence de Brahim Boughali, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.



### **APN : Les députés adoptent le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé, ce mardi, à l'issue de l'adoption de la loi relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), que les débats fructueux ont permis de clarifier les dispositions de la loi relative à la gouvernance de la Banque d'Algérie pour l'élaboration d'une cartographie.



### **Présumées affaires de corruption : Remettre les pendules à l'heure**

Dans un passé pas très lointain, les scandales de corruption étaient ramassés à la pelle. Cette période de malversations diverses, de fuite des capitaux, de trafics en tous genres et de collusion de l'oligarchie prédatrice avec certains hauts responsables, est désormais révolue.



### **Les députés désertent les travées de l'APN durant ce mois de ramadhan**

#### **La loi du «ventre creux»**

Le report de séance faute de quorum s'est produit à plusieurs reprises. C'est dire l'ampleur du phénomène de l'absentéisme au niveau de l'APN.

La Chambre base du Parlement souffre de l'absentéisme, particulièrement durant le Ramadhan. La désertion de l'hémicycle est devenue le sport favori des députés de l'actuelle législature, la neuvième de nom.



## Selon un rapport du groupe allianz Trade

### L'économie algérienne retrouve des couleurs

Il est prévu une croissance autour de plus de 3 % pour cette année, conformément aux indicateurs établis par les responsables algériens.

L'économie algérienne est, depuis quelque temps déjà, sous les projecteurs des différentes institutions et organismes internationaux spécialisés dans l'économie, mais aussi dans la géostratégie et géopolitique mondiale.



### Loi monétaire et bancaire: Adoption de 7 amendements sur les 58 proposés

La loi monétaire et bancaire, a été adoptée à l'unanimité, ce mardi, à l'APN, avec, toutefois, la proposition de 58 amendements au total et l'insertion d'un nouvel article, à savoir l'article 13.

Ces propositions d'amendement concernent à la fois la forme et le fonds du texte de loi présenté par le ministre des finances, Laaziz Faid.



### **APN : adoption du texte de loi portant règles de la comptabilité publique et de gestion financière**

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté mardi à la majorité le texte de loi portant règles de la comptabilité publique et de gestion financière.

Le vote a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faid et de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Basma Azouar.

Le texte de loi «s'inscrit dans le cadre du plan global de réforme de la finance publique et est axé sur le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice, selon un système comptable qui vise à organiser l'information financière et à la présenter d'une manière répondant aux exigences des normes comptables internationales dans le secteur public».



## **APN : adoption du texte de loi monétaire et bancaire**

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, mardi à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire qui vise à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international.

L'adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd et de la ministre des relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Le texte vient s'ajouter à une série de réformes initiées par l'Algérie, avec des mesures efficaces en matière de facilitation et de rapidité des opérations financières, notamment après la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement.



### **Adoption de la loi sur la monnaie et le crédit Une démarche qui renforcera l'attractivité des IDE**

L'Assemblée populaire nationale (APN) a voté hier le projet de loi sur la monnaie et le crédit qui tend à renforcer la gouvernance financière, encourager les investissements étrangers et faciliter la circulation des transferts de capitaux.

Le débat sur ce projet de loi a coïncidé avec l'ordre donné par le Président Tebboune au gouvernement en début de semaine d'accélérer l'ouverture du capital des banques publiques et l'ouverture de succursales pour celles-ci à l'étranger.



### **Des réformes-clés pour améliorer le climat des affaires**

Les nouvelles dispositions induites par le projet de loi monétaire et bancaire seront soumises aujourd'hui aux votes des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) avant d'être examinées par la suite au Sénat pour être officiellement avalisées et mises en vigueur dès les quelques semaines à venir.

## [Le projet de loi monétaire et bancaire adopté à la majorité : le Gouverneur de la BA et ses assistants devront désormais prêter serment](#)



Le projet de loi monétaire et bancaire a été adopté ce mardi la majorité par les députés. Dans sa brève intervention à l'issue de l'adoption du texte, le ministre des finances, Laaziz Faïd, a affirmé que la profondeur des débats a permis d'apporter des «clarifications notamment à propos de la Gouvernance de la Banque d'Algérie et des perspectives qu'ouvre cette loi dans le cadre du développement des produits bancaires». M. Faïd a assuré également que le Gouvernement prendra en charge toutes les doléances formulées par députés dans leur rapport.



### [APN : adoption du texte de loi monétaire et bancaire](#)

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, mardi à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire qui vise à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international.

L'adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Finances, Laâziz Faïd et de la ministre des relations avec le Parlement, Basma Azouar.

## النواب يصادقون بالأغلبية على مشروع القانون النقدي والمصرفي

### ضوء أخضر لإستكمال الإصلاحات البنكية

**\* سنوات عهدة محافظ بنك الجزائر ونوابه.. والقسم وحفظ السر المهني إجباري**

**\* تقنين الصيرفة الإسلامية ولا نشاط بنكي للضالعين في قضايا مخدرات وتبييض أموال**

وافق نواب المجلس الشعبي الوطني، على تعديل يقضي برفع عهدة محافظ بنك الجزائر ونوابه، إلى 5 سنوات بعدما كانت أربعة، مع رفع عدد النواب إلى ثلاثة بدل اثنين، بالإضافة الى تمريرهم لتعديل أداء القسم وحفظ السر المهني وحماية المال العام وحظر النشاط البنكي والمالي على الضالعين في قضايا المخدرات وتبييض الأموال، ليصادقوا في الأخير بالأغلبية على مشروع القانون النقدي والمصرفي في مجمله.



## نواب المجلس الشعبي الوطني يصادقون على نص القانون النقدي والمصرفي

صادق أعضاء المجلس الشعبي الوطني، بالإجماع، على نص القانون النقدي والمصرفي، اليوم الثلاثاء.

تهدف أحكام نص القانون لعصرنة المنظومة البنكية وتعزيز مهامها التنظيمية والرقابية وتمكينها من مواكبة الممارسات المعمول بها على المستوى الدولي.



## مشروع القانون النقدي و المصرفي: ادراج أزيد من 30 تعديلا قبل المصادقة على النص

صادق نواب المجلس الشعبي الوطني، يوم الثلاثاء، بالإجماع على مشروع القانون النقدي و المصرفي، مع إدراج أزيد من 30 تعديلا شملت إعادة الصياغة و المضمون، وتعلقت أساسا بتعزيز الصيرفة الإسلامية و رفع مدة عهدة محافظ بنك الجزائر و نوابه تحقيقا لاستقرار بنك الجزائر، مع إدراج مادة جديدة.

## مشروع قانون قواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي: مناقشة 34 تعديلا قبل المصادقة على النص

ناقشت لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني 34 تعديلا في إطار مشروع قانون قواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي، حسبما أكده تقرير اللجنة حول نص القانون التي تمت المصادقة عليه، اليوم الثلاثاء، بالأغلبية، من قبل نواب المجلس.

وجرى التصويت، في جلسة علنية ترأسها رئيس المجلس، السيد إبراهيم بوغالي، بحضور وزير المالية، لعزیز فايد، ووزيرة العلاقات مع البرلمان، بسمة عزوار.



## هذه قيمة 100 أورو في السكوار اليوم

لا تزال أسعار صرف العملة الأوروبية الموحدة “الأورو”، تشهد ارتفاعا في السوق الموازية بالجزائر العاصمة.

وقد بلغ سعر صرف 100 أورو في ساحة بور سعيد “السكوار”، اليوم الثلاثاء، مقابل 222.00 دينار جزائري للشراء، و224.00 دينار جزائري ثمن البيع.

## ADOPTION DE LA LOI MONÉTAIRE ET BANCAIRE

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire qui vise à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international. L'adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Finances, Laâziz Faïd, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. Le texte vient s'ajouter à une série de réformes initiées par l'Algérie, avec des mesures efficaces en matière de facilitation et de rapidité des opérations financières, notamment après la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement. S'inscrivant dans le cadre des 54 engagements du président de la République concernant les grandes réformes de la gouvernance financière en Algérie, le texte de loi porte sur plusieurs nouveautés majeures, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), via plusieurs volets, notamment le retour au système de mandat pour l'exercice de la fonction de gouverneur et des vice-gouverneurs de la BA. Elles englobent aussi la création d'une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement.

## LES PROJECTIONS SONT MOINS PESSIMISTES POUR LES PAYS ÉMERGENTS

# Le FMI révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale

**P**erspectives incertaines et reprise chaotique pour l'économie mondiale, décrète le Fonds monétaire international dans ses nouvelles projections livrées hier à Washington, en marge des réunions de printemps avec la Banque mondiale. «Les perturbations du secteur financier, le niveau élevé de l'inflation, les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'héritage de trois années de pandémie de Covid-19» sont les principales causes mettant en situation de panique le monde économique. Le FMI prévoit ainsi un taux de croissance mondiale à 2,8% en 2023 avant de s'établir à 3% en 2024. Les pays dits avancés et développés réalisent les moins bonnes performances pour l'année en cours, en voyant leur taux de croissance chuter en moyenne de 2,7% en 2022 à 1,3% en 2023. La zone euro et le Royaume-Uni sont particulièrement touchés par le ralentissement économique, qui se traduira par une contraction de la croissance à 0,8% et -0,3% en 2023. Certains pays sont même gratifiés de taux de croissance négative, à l'instar de l'Allemagne (-0,1%) et la France (0,7%). Le Royaume-Uni passera de -0,3% en 2023 à 1% en 2024. Les Etats-Unis auront une croissance de 1,6% en 2023 et 1,1% en 2024. Même niveau de projection pour le Japon,

avec un taux de 1,3% en 2023 à 1% en 2024. La croissance économique de nombreux pays émergents et en développement s'accélère, quant à elle, en passant de 2,8% en 2022 à 4,5% en 2023. La Chine et l'Inde se porteront mieux avec des performances respectives de 5,2% et 5,9%.

Pour l'Algérie, le FMI prévoit un taux de croissance de 2,6% en 2023 et en 2024, contre 2,9% en 2022.

Par ailleurs, le taux de croissance de l'économie mondiale risque de chuter encore et de passer à 2,5 % dans le cas où se produira le scénario plausible d'une amplification des tensions sur le secteur financier.

Le taux de croissance dans les pays avancés passera sous la barre de 1%.

Concernant l'inflation globale mondiale, les projections du FMI tablent sur un niveau de 7% en 2023 contre 8,7% en 2022, et ce, sous l'effet de la baisse des prix des produits de base, cependant l'inflation sous-jacente devrait diminuer plus lentement. «Dans la plupart des pays, l'inflation ne devrait pas revenir à son niveau cible avant 2025», indique le rapport. «Les marchés du travail se retrouvent sous tension dans un certain nombre de pays. Les effets secondaires de la rapide hausse des taux directeurs commencent

à se manifester, les facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire ayant été mis au jour et les craintes de propagation à l'ensemble du secteur financier, y compris aux institutions financières non bancaires, se faisant plus vives. Les risques de dégradation des perspectives restent très élevés et la probabilité à un atterrissage brutal a fortement augmenté», souligne le FMI dans ses projections. «Les récentes turbulences du secteur bancaire nous rappellent que la situation reste fragile. Une fois de plus les risques de détérioration des perspectives de l'économie mondiale dominant et le brouillard s'épaissit ; l'inflation est bien plus tenace que nous ne l'anticipions même il y a quelques mois de cela...

Selon nos prévisions, l'inflation sous-jacente en glissement annuel reculera à 5,1% cette année, soit une forte révision à la hausse de 0,6 point de pourcentage par rapport à notre mise à jour de janvier, ce qui dépasse largement le niveau cible», explique le rapport du FMI. Ce dernier rappelle que la stabilité d'un système financier doit reposer sur sa capacité à absorber les pertes sans avoir recours à l'argent des contribuables. «La courte période d'instabilité qu'a connue le marché des obligations d'Etat britanniques en automne dernier et les récentes turbulences du

secteur bancaire aux Etats-Unis témoignent de la grande vulnérabilité tant des banques que des intermédiaires financiers non bancaires. Dans les deux cas, les autorités ont su réagir rapidement et vigoureusement, ce qui leur a permis de contenir l'instabilité», note le même document, en prévoyant un scénario dans lequel les banques octroient encore moins de prêts en raison de l'augmentation des coûts du crédit et où les investisseurs chercheront le prochain maillon faible de la chaîne. «Un choc lié à une aversion pour le risque pourrait avoir des répercussions spectaculaires sur les conditions de crédit et les finances publiques, en particulier dans les pays émergents et ceux en développement», indique le FMI, en alertant sur une éventuelle précipitation de sorties passives de capitaux, une hausse suite des prises de risque, un recours aux valeurs refuge et une perte de confiance. Dans ce cas, la croissance pourrait chuter à 1% pour cette année. «Nous nous engageons dans une phase périlleuse où la croissance économique reste décevante», avertit le rapport, en appelant les autorités de la réglementation et du contrôle à agir «afin d'éviter que les points de fragilité financière ne dégénèrent en véritable crise».

**Nadjia Bouaricha**

**ON VOUS LE DIT**

***Douanes : la mise en œuvre du nouveau système d'information avance***

La mise en œuvre du projet du nouveau système d'information des Douanes, qui permettra de faciliter les opérations de dédouanement, de renforcer la transparence et de développer les moyens de lutte contre la fraude et la contrebande, avance bien et devrait être lancé officiellement le 5 juillet prochain, a indiqué lundi un responsable de l'administration centrale des Douanes.

## PROJET DE LOI RELATIF AUX RÈGLES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE EXAMEN DE 34 AMENDEMENTS AVANT L'APPROBATION DU TEXTE

La commission des finances et du budget à l'Assemblée populaire nationale (APN) a examiné 34 amendements dans le cadre du projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière, a indiqué un rapport de la commission sur le texte de loi, approuvé hier, à la majorité des représentants de l'APN. La séance de vote s'est tenue en plénière présidée par le président de l'APN, M. Ibrahim Boughali, en présence du ministre des Finances, Laâziz Faïd, et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. À l'issue du vote, le ministre des Finances a affirmé que le débat fructueux autour du texte de loi avait permis d'expliquer les dispositions de la loi relatives au contrôle des dépenses publiques, à la transparence dans l'octroi des marchés publics et à la responsabilité des agents concernés par l'exécution du budget. De telles mesures interviennent dans le cadre de la mise en œuvre du plan inclusif de réforme des finances publiques, a-t-il souligné. S'agissant de la loi sur la monnaie et le crédit, approuvée également ce jour, M. Faïd a considéré que l'examen enrichissant du texte de loi avait permis d'éclaircir les dispositions liées, notamment, à la gou-

vernance de la Banque d'Algérie (BA) et aux perspectives qu'offre cette loi en matière de développement et de diversification des produits bancaires, outre l'accompagnement des mutations que connaît le secteur bancaire. Le ministre a, dans le même contexte, rappelé que le gouvernement «prend en compte toutes les observations et recommandations soulevées par les membres des députés». De son côté, le président de la commission, Lakhdar Salmi, a affirmé que le projet de loi sur la monnaie et le crédit «constitue un maillon fort dans les réformes financières initiées par les pouvoirs publics et issues des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune». Et d'ajouter que ces réformes «visent à relever le taux de croissance économique, et permettent de gérer les crises en promouvant la gouvernance de la BA». Au sujet du projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière, M. Salmi a indiqué que le texte intervient dans le cadre des dispositions de la loi organique 18-15, et permettrait de conférer davantage de transparence à la gestion des deniers publics.

APS

## LA LOI PORTANT RÈGLES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DE GESTION FINANCIÈRE ADOPTÉE UN SYSTÈME COMPTABLE RÉNOVÉ ET TRANSPARENT

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté hier à la majorité le texte de loi portant règles de la comptabilité publique et de gestion financière. Le vote a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Ibrahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laâziz Faïd, et de la ministre des Relations avec le Parlement, M<sup>me</sup> Basma Azouar. Le texte de loi «s'inscrit dans le cadre du plan global de réforme de la finance publique et est axé sur le passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice, selon un

système comptable qui vise à organiser l'information financière et à la présenter d'une manière répondant aux exigences des normes comptables internationales dans le secteur public». Il vise également «à doter les gestionnaires en informations, en vue de leur exploitation comme un outil de soutien et d'amélioration de la qualité de l'opération d'élaboration des estimations et de l'évaluation continue des politiques générales, résultant de la lecture claire des comptes de l'État». La présente loi tend aussi à définir les responsabilités de l'ensemble des

intervenants, dans le cercle de dépenses et de recettes publiques, l'objectif étant d'asseoir davantage de transparence à travers un suivi optimal de la mobilisation et de l'utilisation des deniers publics, y compris à travers l'utilisation des indicateurs et des normes d'efficacité. Le texte prévoit dans ses dispositions une nouvelle structure comptable contenue dans la loi organique N° 15-18 relative aux lois de finances qui se divise en trois parties : la comptabilité générale, la comptabilité budgétaire et la comptabilité d'analyse des coûts.

Mercredi 12 Avril 2023

APN

# Le projet de loi monétaire et bancaire adopté

**LES MEMBRES** de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, hier à l'unanimité, le texte de loi monétaire et bancaire qui vise à moderniser le système bancaire, renforcer ses missions de réglementation et de contrôle, et lui permettre d'être au diapason des méthodes en vigueur au plan international.

L'adoption a eu lieu lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, président de l'Assemblée, en présence du ministre des Finances, Laàziz Faïd et de la ministre des relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Le texte vient s'ajouter à une série de réformes initiées par l'Algérie, avec des mesures efficaces en matière de facilitation et de rapidité des opérations financières, notamment après la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement.

S'inscrivant dans le cadre des 54 engagements du président de la République concernant les grandes réformes de la gouvernance financière en Algérie, le texte de loi porte sur plusieurs nouveautés majeures, dont le renforcement de la gouvernance de la Banque d'Algérie (BA), via plusieurs volets, notamment le retour

au système de mandat pour l'exercice de la fonction de Gouverneur et des vice-gouverneurs de la BA. Elles englobent aussi la création d'une commission nationale chargée de mettre sur pied un projet de stratégie nationale de développement des moyens de paiement. Outre l'élargissement des missions de la BA en matière de sécurité, de contrôle des systèmes de paiement pour englober la compensation, le règlement et les instruments financiers, le texte de loi élargira les prérogatives conférées au Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) pour lui permettre d'accompagner

les mutations de l'écosystème bancaire. En matière de renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle, le texte propose la création de nouveaux comités, notamment celui de la stabilité financière, lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, dont la mission principale consiste à élaborer un rapport annuel à soumettre au Président de la République.

D'autre part, le nouveau texte consacre, à travers plusieurs dispositions, le développement du financement islamique et de la finance verte.

M.M.

**GOVERNEUR DE LA BANQUE D'ALGERIE**

# Mandat de 5 ans et prestation de serment

**Les membres de l'Assemblée populaire nationale ont adopté, hier mardi, en début d'après-midi, le projet de loi sur la monnaie et le crédit.**

Mohammed K. - Alger (Le Soir) - Ce fut à l'occasion d'une plénière qui a débuté tard par rapport à l'horaire prévu avant d'être reportée d'une heure faute de quorum nécessaire. Ce qui fait que les travaux n'ont débuté que vers 12h30 avec le passage au vote dudit projet de loi article par article. Des articles qui ont subi à l'occasion pas moins de 20 amendements retenus par la Commission des finances et du budget de la Chambre basse du Parlement sur les 58 émis par des députés, dont notamment celui ayant concerné l'article 13 qui traite du mandat du gouverneur de la Banque d'Algérie et de ses trois adjoints. Ainsi, ce mandat a été porté à 5 ans contrairement aux 4 ans mentionnés dans la mouture gouvernementale. Avec en sus, un gouverneur de la Banque d'Algérie et ses adjoints à la faveur d'une nouvelle disposition (article 13 bis) retenue et adoptée à une prestation de serment par-devant les instances judiciaires spécialisées relevant de la circonscription où se trouve le siège de la Banque centrale d'Algérie.

Lors des débats, la semaine dernière autour de ce projet de loi, pas moins de 119 membres de l'Assemblée populaire nationale y ont pris part. Des intervenants dont certains ont émis quelques réserves. Comme celle liée au nombre «exorbitant» de missions, six, dévolues au gouverneur de la Banque d'Algérie. Un autre a préconisé l'institution d'une «instance d'alerte précoce et un député du courant

islamiste s'est étonné de la limitation des missions de la finance islamique aux seuls crédits.

Pour rappel, la Commission des finances et du budget de l'APN a retenu dans son rapport préliminaire pas moins de 44 propositions d'amendements. Des amendements de pure forme pour l'écrasante majorité d'entre eux puisque consistant en des «reformulations» de passages dudit texte. Exception faite de certaines dispositions comme l'article 13 qui a vu ladite commission proposer de porter à trois le nombre d'adjoints du gouverneur de la Banque d'Algérie au lieu de deux comme retenu dans la version du gouvernement. Les porteurs de cet amendement expliquent leur démarche par la charge de travail et les lourdes responsabilités dévolues au gouverneur de la Banque d'Algérie.

L'article 26 a, pour sa part, vu le quorum nécessaire à la tenue des réunions du conseil d'administration fixé à 5 membres au lieu des 4 comme mentionné dans la version initiale dudit texte.

Dans sa présentation du texte, le ministre des Finances, Laazz Faïd, a mis l'accent sur les principaux amendements abrogeant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

En plus de renforcer la gouvernance et les prérogatives de la Banque d'Algérie (BA), du Conseil de la monnaie et du crédit, de la Commission bancaire, des banques et des institutions financières à travers le retour au système de man-



Photo : DF

dat de 5 ans pour l'exercice de la fonction de gouverneur de la Banque d'Algérie et de vice-gouverneurs, renouvelable une seule fois, ce qui confèrera davantage de crédibilité, réalisera la stabilité dans la gestion et une plus grande indépendance de la Banque d'Algérie dans l'accomplissement de ses missions (article 13). Le texte introduit de nouveaux mécanismes dans la politique monétaire, avec la possibilité de les adapter aux spécificités des opérations bancaires, notamment la finance islamique et la finance verte. Des dispositions qui sont à même de garantir une plus grande efficacité de la politique monétaire et d'améliorer sa transition (articles 42 et 43).

Il réorganise aussi la composante du conseil d'administration de la Banque d'Algérie et du Conseil de la monnaie et du crédit, à travers l'élargissement de sa composante et des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit, pour lui permettre d'accompagner les mutations de l'écosystème bancaire.

Aussi, ses prérogatives sont élargies à l'agrément des banques d'investissement, des banques numériques, des prestataires des services de paiement et des intermédiaires indépendants. Il sera autorisé à ouvrir des bureaux de change (articles 63 et 89).

Par ailleurs, ce projet de loi institue l'exercice de l'activité relative à la finance islamique avec la possibilité d'agrèer des banques et institutions financières effectuant exclusivement les opérations liées à la finance islamique (articles 70, 71 et 72).

Aussi, les articles 115 et 119 dudit texte confèrent à la commission bancaire, l'exclusivité en tant que seule autorité de contrôle de statuer sur les violations des dispositions de cette loi et de ses clauses, en ce qui concerne l'exposition aux risques, notamment le risque de crédit et les actes de gestion qui en résultent. L'article 118 stipule, pour sa part, que les décisions de la commission bancaire ne peuvent faire l'objet d'un recours

que devant le tribunal administratif d'appel de la wilaya d'Alger, dans les délais fixés par les dispositions du code de procédure civile et administrative.

Autre nouveauté de ce projet de loi, la création de nouveaux comités comme celui de la stabilité financière lesquels seront chargés du contrôle macro-prudentiel et de la gestion des crises, en sus des comités nationaux de paiement, dont la mission principale consiste à élaborer le projet de la stratégie nationale de développement des moyens de paiement scripturaux dans le but de renforcer les transactions bancaires et l'inclusion financière. Le texte introduit dans l'article 02, la monnaie numérique de la Banque centrale appelée dinar numérique algérien, qui est développée, mise en circulation, gérée et contrôlée par la Banque d'Algérie, laquelle constituera in fine un soutien à la forme matérielle de la monnaie fiduciaire. L'article 63 du projet de loi prévoit la création de banques numériques et d'instances appelées Prestataires de services de paiement (PSP), qui peuvent prendre la forme d'une société par actions (SPA), d'une société par actions simplifiée (SAS) ou d'une société à responsabilité limitée (SARL).

Il est utile de noter, enfin, que les députés devaient, toujours hier mardi, se prononcer sur deux autres projets de loi : le projet de loi relatif aux règles de la comptabilité publique et de la gestion financière et le projet de loi relatif à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève.

M. K.

بعد سنوات من التردد الحكومي

## تكريس الوجود القانوني للصيرفة الإسلامية

صادق المجلس الشعبي الوطني على مشروع القانون البنكي والمصرفي الذي يكرس الإطار القانوني للصيرفة الإسلامية والدينار الرقمي، إلى جانب تعزيز صلاحيات محافظ البنك المركزي. وحاز المشروع على دعم النواب بإجماع في جلسة تأجل انعقادها لحوالي ساعة عن موعدها المحدد، لغياب التصاب، وسط انتقادات لطريقة إدارة عملية التصويت، إذ تضجرت ملاسنات جانبية خلال مسار التصويت.

للخزينة العمومية غير مستقر، وأكد وزير المالية أن مشروع القانون الجديد سيسمح بعصرنة المنظومة البنكية وتعزيز مهامها التنظيمية والرقابية، وتمكينها من التماشي مع ممارسات البنوك المركزية على المستوى الدولي، ويتضمن المشروع حسيها تعزيز حوكمة بنك الجزائر من خلال عدة محاور، تضم أساسا اعتماد نظام العهدة لممارسة وظيفة محافظ بنك الجزائر ونواب المحافظ، قابلة للتجديد مرة واحدة، ما من شأنه إرساء مصداقية أفضل وتحقيق الاستقرار في التسيير واستقلالية أكبر لبنك الجزائر في أداء مهامه.

ويسمح المشروع أيضا، حسب الوزير، بـ "تطوير وسائل الدفع، من خلال إنشاء لجنة وطنية مسؤولة عن وضع مشروع الاستراتيجية الوطنية لتطوير وسائل الدفع، ومراقبة تنفيذها بعد اعتمادها من السلطات العمومية، بهدف تعزيز التعاملات المصرفية والشمول المالي، هذا إلى جانب توسيع مهمة بنك الجزائر في مجال الأمن ومراقبة أنظمة الدفع لتشمل المقاصة والتسوية وتسليم الأدوات المالية، وكذا توسيع صلاحيات مجلس القرض والنقد لتمكينه من مراقبة التحولات التي تشهدها البيئة المصرفية.

وينص المشروع على تعزيز اليات المراقبة والمتابعة باستحداث لجان جديدة، سيما لجنة الاستقرار المالي المكلفة بالمراقبة الاحترازية الكلية وإدارة الأزمات، والتي تقوم بإعداد تقرير سنوي حول أنشطتها ترسله لرئيس الجمهورية.

ف. ج



3  
2  
1

الصياغة المعدلة للمادة 86، زيادة عن قائمة المشمولين بقرار حظر تأسيس لبنك أو مؤسسة مالية أو عضو في مجلس إدارتها أو إدارة أو تسيير أو تمثيل بنك أو مؤسسة مالية، للانضمام مع قانون الوقاية من المخدرات والمؤثرات العقلية الجديد، وكذا القانون المتعلق بالوقاية من تبييض الأموال وتمويل الإرهاب ومكافحتهم. ومن التعديلات التي ترجمت هو اجس النواب: إجبار بنك الجزائر، من خلال صياغة جديدة للمادة 32، على عرض تقرير سنوي حول نشاطه، لا سيما في مجال السياسة النقدية والإشراف المصرفي، ومساهمته في الاستقرار المالي.

وتتضمن هذه المادة كذلك على تسليم المحافظ التقرير لرئيس الجمهورية ورئيس الحكومة أو الوزير الأول، في أجل لا يتعدى السداسي الأول للسنة الموالية. ورفضت اللجنة بالمقابل اقتراحا لإلغاء الفقرة الأخيرة من المادة من المشروع 47 التي تتيح لبنك الجزائر منح تسبيق

ف. جمال

إلى جانب التعديلات التي أدخلت في التقرير التمهيدي من قبل اللجنة، تم إدخال 33 تعديلا إضافية في الموضوع والأسلوب، منها مادة جديدة تنص على الزام محافظ بنك الجزائر ونوابه بأداء اليمين. وينص القسم على التزام المحافظ بـ "العمل بصدق وإخلاص وحفظ الأمانة والسر المهني واحترام قوانين الجمهورية والحفاظ على المال العام"، ويكون أداء اليمين أمام مجلس قضاء الجزائر، صاحب الاختصاص القضائي الإقليمي. وتنازل وزير المالية عن تحفظته على هذا المقترح، الذي عبر عنه خلال رده على النواب، بحجة أن "مهام المحافظ لا تتعلق بممارسة السلطة القضائية أو الأمن العام"، والتي تتطلب، حسب رده على النواب، أداء القسم، مبررا ذلك بالقول "إن دور المحافظ يكمن بشكل رئيسي في المجال الاقتصادي والمالي لذلك لا يشترط أداء القسم لشغل هذا المنصب".

ومن التعديلات الجديدة رفع مدة عهدة محافظ بنك الجزائر ونوابه إلى 5 سنوات بدل 4 سنوات التي وردت في مشروع القانون، والمعمول بها في فرنسا خصوصا. ويرر أصحاب التعديل الذي تبنته اللجنة المقترح بالحاجة لفرض انسجام مع المعاهدات الانتخابية أو التعيين في المناصب العليا، ولتحقيق استقرار وتعزيز استقلالية بنك الجزائر. كما اعتمد النواب تعديلا يتيح رفع عهدة رئيس اللجنة المصرفية من 4 إلى 5 سنوات، الواردة في المادة 116، وهذا تماشيا مع رفع مدة عهدة محافظ بنك

الجزائر ونوابه. ودعم النواب مقترحا تبنته اللجنة المالية بكرس امتلاك الدولة كلية لرأس مال بنك الجزائر، فيما أذعن أصحاب 25 تعديلا فتنازلوا عنها بعد اقتناعهم بمبررات اللجنة. وكرس تعديل المادة 20 جملة من الشروط في وضع العملة الوطنية، نقدية وورقية، الواجب أن تتضمن "رسومات وأشكال عاكسة للتاريخ الوطني والهوية الوطنية والوحدة الوطنية والمكاسب الوطنية لا غير". وضمت التعديلات أيضا تعديل عنوان الباب الرابع بتكريس تسمية "المجلس النقدي والمصرفي" بدلا من "مجلس النقد والقرض"، تكييفا وانسجاما مع عنوان مشروع هذا القانون حسب اللجنة. ومن التعديلات الجديدة حظر النشاط البنكي والمالي على الضالعين في قضايا المخدرات وتبييض الأموال، حيث تم التمييز على منع كل من تمت إدانتهم في قضايا المؤثرات العقلية وتمويل أسلحة الدمار الشامل، في

## مصادقة برلمانية على قانوني النقد والمحاسبة العمومية

الاستثمار الجديد.  
وفي سياق متصل، تمت المصادقة كذلك بالأغلبية، على نص القانون المتعلق بقواعد المحاسبة والتسيير المالي. ويندرج هذا النص القانوني في إطار المخطط الشامل لإصلاح المالية العمومية ويتمحور حول الانتقال من محاسبة الصندوق إلى محاسبة على أساس الاستحقاق، وفق نظام محاسبي يهدف إلى تنظيم المعلومة المالية وتقديمها بالشكل الذي يتماشى ومتطلبات المعايير المحاسبية الدولية في القطاع العام. □ ق. و

وافق أعضاء المجلس الشعبي الوطني، الثلاثاء، بالإجماع، على نص القانون النقدي والمصرفي، الذي تهدف أحكامه لعصرنة المنظومة البنكية وتعزيز مهامها التنظيمية والرقابية وتمكينها من مواكبة الممارسات المعمول بها على المستوى الدولي.

ويحمل نص القانون الجديد، الذي يندرج ضمن الالتزامات الـ45 لرئيس الجمهورية فيما يتعلق بالإصلاحات الكبرى للحكومة المالية في الجزائر، إجراءات فعالة لتسهيل وتسريع العمليات المالية، لاسيما بعد صدور قانون

## المصادقة على قانون قواعد المحاسبة العمومية والتسيير المالي تطبيق المعايير المحاسبية الدولية في القطاع العام

بتحسين الرقابة على الإنفاق العام وتعزيز الشفافية، لاسيما عبر استخدام مؤشرات ومعايير النجاعة. كما تضمنت أحكام هذا النص تحديد هيكل محاسبي جديد ثلاثي الأبعاد، إذ تضمنت المحاسبة العمومية ثلاثة أنواع كرسها القانون 18-15، والذي يميز كل منها بشكل أساسي من حيث النطاق والأدوات والأهداف، وتنقسم الى محاسبة عامة ومحاسبة ميزانية ومحاسبة تحليل التكاليف.

إلى محاسبة على أساس الاستحقاق، وفق نظام محاسبي يهدف إلى تنظيم المعلومة المالية وتقديمها بالشكل الذي يتماشى ومتطلبات المعايير المحاسبية الدولية في القطاع العام. كما يهدف إلى تزويد المسيرين بمعلومات قصد استغلالها كأداة لدعم وتحسين جودة عملية إعداد التقديرات وكذلك التقييم المستمر للسياسات العامة، الناتج عن القراءة الواضحة لحسابات الدولة، التي تعكس صورة صادقة عن الذمة المالية، مما سيسمح

صادق نواب المجلس الشعبي الوطني، أمس الثلاثاء، بالأغلبية، على نص القانون المتعلق بقواعد المحاسبة والتسيير المالي. جرى التصويت، في جلسة علنية ترأسها رئيس المجلس، السيد إبراهيم بوعالي، بحضور وزير المالية، السيد لعزیز فايد، ووزيرة العلاقات مع البرلمان، السيدة بسمة عزوار. ويندرج هذا النص القانوني في إطار المخطط الشامل لإصلاح المالية العمومية ويتمحور حول الانتقال من محاسبة الصندوق



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784



[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger